

En 1922-26 on a tiré annuellement de ces forêts pour l'industrie 1,860 millions de pieds cubes des essences conifères et 848 millions de pieds cubes de bois dur. La perte par le feu est estimée à 730 millions de pieds cubes de conifères et 170 millions de pieds cubes de bois dur. Bien qu'il n'y ait eu guère d'épidémie par les insectes ou les maladies fongueuses, le ver du bourgeon et différents autres insectes s'attaquant aux écorces ont été très actifs en certaines localités et il y a une perte constante due à la carie. En l'absence de toutes données précises permettant d'estimer les pertes provenant de ces causes, on a présumé qu'elles égalaient à peu près celles causées par le feu—peut-être 800 millions de pieds cubes. L'appauvrissement total durant ces cinq années est donc estimé à 22,000 millions de pieds cubes. Personne ne peut dire jusqu'à quel point ces pertes ont été compensées par le jeune bois, mais si l'on considère la prépondérance du jeune bois dans la reproduction on se rend compte qu'il y a eu une perte considérable de bois marchand, atteignant peut-être jusqu'à 9,000 millions de pieds cubes. Des données additionnelles trouvées par la Commission Royale sur le bois à pulpe ont servi de base à la révision de l'estimation du bois debout de qualité marchande et sont la cause d'une autre réduction de l'estimation de 246,792 millions de pieds cubes en 1923 à 224,304 millions de pieds cubes en 1927, comme le montre le tableau 1.

Cependant il faut bien se rappeler que sur une grande proportion des forêts du Canada on n'a fait aucun relevé ou inventaire des richesses forestières et les chiffres ont été simplement compilés des différentes estimations fournies par diverses autorités et sont sujets à révision dès que sont disponibles des informations plus précises.

Il est encore plus difficile de diviser les forêts en bois marchand et en bois inaccessible ou d'exploitation non profitable, parce que la qualité marchande du bois dépend non seulement du site, mais aussi de la densité des futaies, de la demande pour certaines essences ou qualités et des règlements gouvernant l'abatage. Des forêts peu denses mais couvrant de très grandes étendues peuvent contenir de très grandes quantités de bois et, cependant, n'être pas d'une exploitation profitable. Pour certaines espèces, comme le tremble et le peuplier, qui forment les trois quarts des bois durs, la demande est très faible et, pour cette raison, ces essences ne peuvent être considérées comme de qualité marchande, bien que très souvent leur site soit très accessible.

Dans les conditions actuelles il est douteux que plus de 100,000 millions de pieds cubes de conifères et 15,000 millions de pieds cubes de bois dur puissent être considérés comme bois marchand.

1.—Estimation du bois debout de qualité marchande au Canada, par régions, en 1927.

Régions.	Conifères.			Bois feuillu.			Total.		
	Bois de sciage.	Jeune bois.	Total équivalent en bois debout.	Bois de sciage.	Jeune bois.	Total équivalent en bois debout.	Bois de sciage.	Jeune bois.	Total équivalent en bois debout.
	Million P.M.P.	1,000 cordes.	Million p. c.	Million P.M.P.	1,000 cordes.	Million p. c.	Million P.M.P.	1,000 cordes.	Million p. c.
Provinces de l'est.....	45,193	476,322	65,622	31,845	160,995	25,811	77,038	637,317	91,473
Provinces des Prairies.....	17,484	275,564	36,070	9,358	159,921	20,756	26,822	435,485	56,826
Colombie Britannique.....	320,000	47,435	75,630	777	1,756	375	320,777	49,191	76,005
Total.....	382,677	799,321	177,362	41,960	322,672	46,942	424,637	1,121,993	224,304